

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-1-2-168

**OBJET : ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES RELANCE LOT 31 : LÉGUMES ET  
FRUITS BIO GAMME 4  
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER) : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



## AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D1\_1\_2\_168-DE  
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	;	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	;	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	;	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	;	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	;	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	;	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	;	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	;	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	;	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	;	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	;	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	;	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	;	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. BAYLET Jean Michel
	;	M. GROUSSOU Bernard
	;	Mme LAROUSSINIE Francine
	;	Mme LECORRE Christiane
	;	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN)
	;	Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE)
	;	M. ZANIN Daniel
	;	Mme HOHOL Elisabeth
	;	Mr ZMUDA Patrick
	;	Mme FURLAN Josiane

### Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. GIL Philippe
	;	Mme BRU Laetitia

### Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	;	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	;	Attaché Territorial

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

**2023D1-1-2-168****OBJET : ACHAT DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES RELANCE LOT 31 : LÉGUMES  
ET FRUITS BIO GAMME 4  
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie d'appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Elle concernait l'achat de denrées alimentaires pour les services de la Communauté de Communes des Deux Rives, décomposée en 38 lots, dont la date de remise des offres était fixée au 24 avril 2023 à 12h00.

Tous les lots ont été attribués lors du Conseil Communautaire du 30 juin 2023, à l'exception du lot 31, relatif aux légumes et fruits bio de gamme 4, qui a été déclaré sans suite, faute d'offres régulières.

Par conséquent, ce lot a fait l'objet d'une relance avec une date de remise des offres fixée au **25 septembre 2023 à 12h00**.

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 2 octobre 2023 pour le jugement des offres.

**Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :**

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	30.0
2 - Qualité	65.0
2.1 - Qualité des produits au regard des fiches techniques (traçabilité, labellisation exigée, composition et caractéristiques du produit, qualité nutritionnelle)	10.0
2.2 - Qualité au regard de la fraîcheur des produits (délai entre la récolte/le traitement/la livraison/impact transport)	20.0
2.3 - Fréquences de livraison proposées et capacité à répondre à une demande de dépannage dans des courts délais	20.0
2.4 - Démarches environnementales (au regard des demandes du CCTP et des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ces lots)	10.0
2.5 - Garantie de la rémunération équitable du producteur (au regard des réponses apportées dans l'annexe à compléter pour ce lot)	5.0
3 - Actions à visées pédagogiques	5.0

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS JEM ATELIER	82360 - Lamagistère

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SAS JEM ATELIER présente l'offre la mieux-disante avec les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Seuil minimum : 25 000,00€ HT Seuil maximum : 60 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard du détail estimatif
1	SAS JEM ATELIER	58 861,20€

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat SAS JEM ATELIER pour les montants indiqués dans le bordereau des prix unitaires ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché au candidat SAS JEM ATELIER pour les montants indiqués dans le bordereau des prix unitaires ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance  
Madame le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

Marie-Christine CLUCHIER



Jean-Michel BAYLET